



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Centre des approvisionnements  
Services du matériel et des acquisitions  
200 rue Kent, Poste 9W071  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

Le 4 juillet 2017

ADDENDA NO. 3

**Sujet : Demande de Proposition: FP802-170029  
Services de Soutien du Mécanicien de Marine Principal**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée, le présent addenda (n° 3) vise à informer les soumissionnaires potentiels de questions reçues jusqu'à maintenant au sujet de cette invitation à soumissionner. Les questions et les réponses sont indiquées dans l'annexe A-1, ci-jointe.

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous **et en joignant une copie du présent document à leur soumission.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Jianna-Lee Zomer  
Agent des marchés senior  
Téléphone: (613) 993-4684  
Courriel: [jianna-lee.zomer@dfo-mpo.gc.ca](mailto:jianna-lee.zomer@dfo-mpo.gc.ca)

---

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Nom de l'entreprise** \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_

*L'annexe A-1,*

- Q1.** À l'annexe A : Énoncé de travail, dépenses de déplacement et de subsistance, il est écrit : « L'entrepreneur recevra des indemnités pour ses dépenses de déplacement et de subsistance raisonnables et engagées dans le cadre de l'exécution des travaux, sans indemnité pour les coûts indirects ou la marge bénéficiaire, et ces frais seront remboursés conformément aux politiques concernant les voyages du CT. » : Est-ce que cela signifie qu'une ressource déplacée à Ottawa pendant la durée du contrat serait remboursée des frais de subsistance engagés pendant la partie des travaux effectués à Ottawa?
- R1. La ressource ne serait pas remboursée pour les frais relatifs à sa réinstallation à Ottawa.**
- Q2.** Exigence d'habilitation de sécurité organisationnelle. Le processus de demande afin d'obtenir cette approbation indique que cela prend 6 mois ou plus à partir du moment du dépôt de la demande. Si les travaux doivent être effectués dans les bureaux de la Garde côtière et que la ressource possède la cote de sécurité de niveau secret, est-ce que cette exigence peut faire l'objet d'une exemption ou d'une modification pour une demande d'habilitation de sécurité en cours?
- R2. Non, l'exigence en matière de sécurité ne peut être renoncée ou modifiée**
- Q3.** La M1 indique que les soumissionnaires peuvent proposer une ressource qui est admissible à un certificat de compétence d'officier mécanicien de marine de première classe. Toutefois, il est également indiqué qu'une copie du certificat doit être incluse dans la soumission. Si une ressource est seulement admissible pour ce certificat, mais ne l'a pas encore reçu, comment est-ce que les soumissionnaires sont censés fournir une copie du certificat. Est-ce que l'État pourrait être clair sur ce qui suffirait à démontrer correctement l'admissibilité à ce certificat?
- A3. Le soumissionnaire doit détenir un certificat de compétence d'officier mécanicien de marine de première classe délivré par Transports Canada; aucun cours de maintien des compétences n'est requis.**
- Q4.** La demande de proposition indique que le soumissionnaire doit détenir une attestation de vérification d'organisation désignée. Est-ce que cela est nécessaire si la ressource proposée travaille pour une petite entreprise qui mène ses opérations depuis le domicile et qu'elle possède une cote de sécurité de niveau secret?
- R4. Le MPO exige la cote de sécurité de niveau vérification d'organisation désignée.**

**Q5** Pouvez-vous confirmer si un ou plusieurs titulaires de poste ont effectué les mêmes tâches ou des tâches similaires au cours de la dernière année? Le cas échéant, veuillez fournir les renseignements suivants :

- Valeur du contrat
- Durée (y compris le niveau d'effort/nombre de jours)
- Entreprise qui fournit le service

**R5** Il n'y a eu aucun titulaire pour ce rôle exercent des fonctions identiques ou similaires.